

Une
**Introduction à
la gouvernance
mondiale**

**Au travers du prisme de la Doctrine
sociale de l'Eglise**



livret

Avril 2007



Ce document, dont la rédaction a été coordonnée par M. Kevin Ahern du Mouvement International des Etudiants Catholiques pour le groupe de travail de la CIDSE sur la gouvernance mondiale, résume les réflexions du document de travail de CIDSE et Caritas Internationalis: «Agir pour une gouvernance mondiale progressiste» publié en avril 2004. Nous tenons à remercier également, pour leur précieuse contribution, le R.P. Peter Henriot du Centre jésuite de réflexion théologique (Lusaka, Zambie) et Mme Lorna Gold de Trócaire/Caritas Irlande ainsi que le Secours Catholique/Caritas France, Pax Romana ICMICA/MIIC et ALBOAN pour les traductions française et espagnole.

Partenaires ayant participé à ce projet:



JCTR



Publié en avril 2007

par la CIDSE, Rue Stévin 16, 1000 Bruxelles, Belgique et Caritas Internationalis, Palazzo San Calisto, 00120 Cité du Vatican

Photos © Manos Unidas, Misereor, Fastenopfer

Design et mise en page: Iguane Publishing, Bruxelles, www.iguane.be

Imprimé sur papier recyclé

Ce livret est également disponible en anglais et en espagnol.



La CIDSE est une alliance de 15 organisations catholiques de développement d'Europe et d'Amérique du Nord partageant une vision commune en matière d'éradication de la pauvreté et de justice sociale, ainsi qu'une stratégie commune de programmes de développement, d'éducation au développement et de plaidoyer. Ses actions de plaidoyer couvrent le commerce et la sécurité alimentaire, les ressources allouées au développement, la gouvernance mondiale ainsi que la politique de développement de l'Union européenne. www.cidse.org.

Caritas Internationalis est une confédération de 162 organisations catholiques d'aide, de développement et de service social, oeuvrant à la construction d'un monde meilleur, particulièrement en faveur des pauvres et des opprimés, dans plus de 200 pays et territoires. www.caritas.org.

Table des matières

Introduction et contexte	2
Introduction	2
Le contexte mondial actuel	
Voir le monde au travers du prisme de la foi	4
Principes fondamentaux de la Doctrine sociale de l'Eglise et gouvernance mondiale	5
A. Points d'entrée: principes devant servir de base aux discussions sur la gouvernance mondiale	6
B. Processus: principes qui devraient guider le processus de gouvernance mondiale	7
C. Contenu: principes à prendre en compte lors des propositions de modification des structures de gouvernance mondiale	9
D. Une vision de l'avenir: principes de la DSE soulignant la vision de l'avenir de l'humanité	11
Les principaux acteurs de la gouvernance mondiale	13
Conclusion	21
Pour en savoir plus	22
Notes	23



Introduction et contexte

INTRODUCTION

Ces dernières années, la gouvernance mondiale a constitué un sujet transversal important pour le travail de plaidoyer de la CIDSE et de Caritas Internationalis (CI). Le présent livret résume les réflexions contenues dans le document «*Agir pour une gouvernance mondiale progressiste*»¹ (2004), dont l'un des principaux objectifs était d'identifier les valeurs fondamentales et principes de la gouvernance mondiale, en se fondant sur la Doctrine sociale de l'Église qui éclaire le plaidoyer que mènent la CIDSE et Caritas Internationalis sur la gouvernance mondiale. À son tour, ce livret cherche à mettre en valeur les caractéristiques primordiales du document afin de susciter une plus grande prise de conscience des grandes questions relatives à ladite gouvernance mondiale.

LE CONTEXTE MONDIAL ACTUEL

- Nous vivons dans un monde marqué par des **inégalités flagrantes** entre les nations et leurs populations quant au pouvoir, la richesse, les revenus et le bien-être social: «*Un cinquième de l'humanité vit dans des pays où beaucoup de gens dépensent 2 dollars par jour pour un cappuccino sans y réfléchir. Un autre cinquième de l'humanité (1 milliard de personnes) survit avec moins de 1 dollar par jour dans des pays où les enfants meurent par manque de simples moustiquaires*».²
- Environ la moitié de la population mondiale, c'est-à-dire 2,5 milliards de personnes, doit survivre avec moins de 2 dollars par jour. Dans nombre de pays en développement, le combat contre la pauvreté est perdu ou essuie des revers rendant improbable la réalisation des **Objectifs du Millénaire pour le développement** (OMD)³ avant les dates fixées.
- En 2005, notre monde était le théâtre de **34 guerres et conflits violents** dont plus de la moitié ont lieu en Afrique. Plus de 20,8 millions de personnes sont actuellement déplacées en raison de ces conflits ou d'autres violations des droits de l'homme.
- **Le réchauffement de la planète**, conséquence des activités de l'homme et des modèles de consommation, a un impact important sur notre monde. Il conduira vraisemblablement à la réduction des rendements agricoles dans la plupart des pays tropicaux et subtropicaux, et est largement tenu pour responsable du nombre croissant des «phénomènes climatiques exceptionnels».

- Dans le monde, 40,3 millions de personnes vivent avec le **VIH/sida**, dont 25,8 millions en Afrique subsaharienne. En 2005, la pandémie a causé la mort de 3,1 millions d'individus et 4,9 millions de nouvelles infections.
- Dans nombre de pays, **des femmes et des enfants** continuent de mourir par manque de prévention et par manque d'accès à des soins médicaux de base. Ainsi 11 millions d'enfants meurent chaque année avant leur cinquième anniversaire et 530.000 femmes durant leur grossesse ou lors de l'accouchement.
- Depuis les attentats du 11 septembre 2001 et la guerre en Irak en 2003, la «**guerre contre le terrorisme**» a ajouté une nouvelle et urgente dimension à la mondialisation. L'inégalité, la pauvreté et les violations des droits de l'homme sont la toile de fond du terrorisme. Faire en sorte que la mondialisation agisse en faveur des pauvres, de même que créer des processus internationaux et institutions pouvant agir en ce sens, est aussi important – sinon même plus important – et plus efficace que les efforts des services de renseignements, de la police et de l'armée pour combattre le terrorisme.

Les Objectifs du Millénaire pour le développement

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim
2. Assurer l'éducation primaire pour tous
3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
4. Réduire la mortalité infantile
5. Améliorer la santé maternelle
6. Combattre le VIH/Sida, le paludisme et d'autres maladies
7. Assurer un environnement durable
8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement





Dans ce contexte, l'extrême pauvreté, la violence et les conflits, les problèmes environnementaux et la maladie ne reconnaissent pas les frontières et ne peuvent être combattus par des Etats isolément. De plus en plus de gouvernements doivent travailler plus étroitement ensemble au sein de la Communauté des nations pour surmonter ces défis mondiaux. A cet égard, les institutions intergouvernementales, les organisations non gouvernementales et les groupes confessionnels ont un rôle important à jouer dans la création d'un monde plus juste et plus pacifique.

VOIR LE MONDE AU TRAVERS DU PRISME DE LA FOI

Les valeurs de justice, de solidarité, de paix et d'intégrité de la création étayant l'approche qu'ont CIDSE et Caritas Internationalis de la gouvernance mondiale, sont partagées par des personnes de toutes religions et horizons culturels. CI et CIDSE tirent leurs mandats spécifiques de la Doctrine sociale de l'Eglise catholique. Cette doctrine évolue avec le temps, entre autres pour affronter les défis posés par la phase actuelle de la mondialisation.⁴

Les valeurs et principes religieux ne peuvent servir d'épure à la formulation d'une politique. L'Eglise catholique a toujours refusé de recommander des modèles sociaux particuliers. Sa doctrine sociale représente à la fois un prisme pour percevoir le monde et une force de motivation pour le transformer. Plus qu'une feuille de route, c'est le phare qui permet d'éclairer le chemin.

Le Synode mondial des Evêques a souligné la responsabilité des chrétiens dans la transformation du monde fondée sur la justice et la paix, lorsqu'il a réitéré que *«le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde sont une dimension constitutive de la prédication de l'Evangile ou de la mission de l'Eglise pour la libération de l'humanité de toute situation oppressive»*.⁵



Principes fondamentaux de la Doctrine sociale de l'Eglise et gouvernance mondiale

Durant les cent dernières années, le message politique, social et économique de l'Evangile a été élaboré à partir de la Doctrine sociale de l'Eglise (DSE), où *«peuvent être trouvés les principes de réflexion, le critère de jugement et les directives pour l'action qui sont le point de départ pour la promotion d'un humanisme intégral et de solidarité»*.⁶

L'objectif de la doctrine sociale est triple. Premièrement, il est de guider les consciences individuelles afin que les personnes prennent les justes décisions relatives au montant des salaires, au respect de l'environnement, etc. Deuxièmement, il est d'élaborer la réponse de l'Eglise aux problèmes sociaux tels que les attitudes envers le racisme, l'engagement politique et l'attention portée aux pauvres. Enfin, il est destiné à influencer les activités du secteur public, par exemple dans les domaines de la politique économique, des relations internationales, de la guerre et de la paix.⁷

Afin de déterminer les principes fondamentaux enracinés dans la DSE qui font ressortir une approche de la gouvernance mondiale, quatre étapes doivent être identifiées:

A. Points d'entrée: sur quelle base, abordons-nous la gouvernance mondiale? (dignité humaine, liberté et responsabilité humaine, intégrité de la création)

B. Processus: quels principes doivent être pris en compte dans la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des structures de gouvernance mondiale? (subsidiarité, participation)

C. Contenu: quelles sont les grandes priorités à prendre en considération pour proposer des changements dans les structures de gouvernance mondiale? (bien commun, option pour les pauvres, attention portée à la création de Dieu).



Une introduction à la gouvernance mondiale

D. Une vision de l'avenir: quel genre de société serait le point d'aboutissement d'une gouvernance mondiale? Quelles conséquences attendre des changements de structures de gouvernance mondiale pour la société en général? (justice et amour, solidarité mondiale, paix).

A. POINTS D'ENTRÉE: PRINCIPES DEVANT SERVIR DE BASE AUX DISCUSSIONS SUR LA GOUVERNANCE MONDIALE

La dignité fondamentale de chaque être humain et les droits de l'homme

Le point de départ de la DSE, et par conséquent de nos discussions sur la gouvernance mondiale, est le caractère sacré de la vie humaine. L'être humain est le plus clair reflet de la présence de Dieu dans le monde. C'est pour cette raison que tout le travail de recherche que l'Eglise mène à la fois sur la justice et la paix est conçu pour protéger et promouvoir la dignité de chaque personne (Le défi de la paix, n° 15).

La dignité de chaque personne ne résulte ni d'une qualité ni d'un accomplissement humain. Elle n'est ni modifiée ni conditionnée par la race, le sexe, la religion, le statut social ou le talent. Elle ne dépend ni de la capacité économique, ni de la consommation ou de la production. La dignité de la personne humaine n'est pas conférée par les gouvernements ou d'autres personnes, elle est donnée par Dieu et doit être respectée.

Ce principe est déjà reconnu par la communauté internationale, grâce à la Charte des Nations Unies qui déclare:

«Nous, peuples des Nations Unies, résolus ... à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, ... avons décidé d'associer nos efforts pour réaliser ces desseins».

La DSE reconnaît que ces droits ne peuvent être réalisés isolément. Ils reflètent la nature des relations humaines et doivent donc être représentés dans les communautés – que ce soit au niveau local, national ou international. Les droits de l'homme s'accompagnent de la responsabilité d'honorer et de protéger les droits d'autrui et de construire une société qui protège et promeut les droits de chacun.

Liberté et responsabilité de la personne

La dignité de la personne est étroitement liée à la vision de la liberté et de la responsabilité de l'être humain qui étayent les principes de base de la Doctrine sociale de l'Eglise. *«La dignité de l'homme exige (qu'il) agisse selon un choix*

Principes fondamentaux de la Doctrine sociale de l'Église et gouvernance mondiale

*conscient et libre, mû et déterminé par une conviction personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure».*⁸

La liberté et la dignité de l'être humain requièrent «des conditions précises d'ordre économique, social, juridique, politique et culturel qui sont trop souvent méconnues et violées».⁹ La DSE affirme qu'un **développement authentique de la personne** va bien au-delà du simple développement économique. Un réel développement de l'être humain comprend des dimensions sociales, culturelles et politiques ainsi qu'économiques.

L'intégrité de la création

*«Le principe d'unité de la famille humaine est lié à un autre principe important, celui de la destination universelle des biens de la création. C'est un principe très simple auquel la Doctrine sociale de l'Église a donné un nom si compliqué. Cela signifie que lorsque Dieu a créé les biens de ce monde, il les a créés pour le bénéfice de tous. Ce principe était traditionnellement appliqué à la terre et aux ressources naturelles. Dans notre économie actuelle fondée sur le savoir, ce principe doit être appliqué également aux fruits du génie humain et de la propriété intellectuelle».*¹⁰

Ce principe est particulièrement impératif dans le monde d'aujourd'hui où une grande partie de notre biodiversité est située dans les pays en développement où vit également la vaste majorité de ceux qui souffrent de la faim ou sont affectés par le VIH/Sida.

B. PROCESSUS: PRINCIPES QUI DEVRAIENT GUIDER LE PROCESSUS DE GOUVERNANCE MONDIALE

Subsidiarité

Le principe primordial qui devrait régir le processus de gouvernance mondiale, du point de vue de la DSE, peut être résumé par le mot subsidiarité. Les racines de ce principe sont fondées sur l'argument que les plus profondes dimensions de la dignité de la personne et d'un réel développement humain sont fondamentalement liées à la liberté. En général, les individus et la société ne progressent que tant que la liberté des individus est respectée et tant que les populations utilisent leur libre arbitre pour établir des liens de solidarité avec les autres.

Le Pape Jean-Paul II a réaffirmé la centralité de ce principe:

«Le "principe de subsidiarité" doit être respecté: "Une société d'ordre supérieur ne doit pas intervenir dans la vie interne d'une société d'un ordre inférieur, en lui



Une introduction à la gouvernance mondiale

enlevant ses compétences”; mais elle doit plutôt la soutenir en cas de nécessité et l'aider à coordonner son action avec celle des autres éléments qui composent la société, en vue du bien commun.¹¹

La DSE propose ainsi la vision d'une société pluraliste, verticale et horizontale à la fois, avec une multiplicité d'ordres sociaux, associations et institutions. La communauté et ses institutions gouvernementales doivent être structurées de façon à faciliter la subsidiarité, c'est-à-dire que ces structures doivent par exemple être construites du bas vers le haut afin de garantir un développement maximum de l'individu et la capacité de chacun d'assurer l'existence de communautés plus petites, telles que les familles et les institutions privées.

En 1963 déjà, le Pape Jean XXIII parlait d'une «autorité publique mondiale», remplissant les tâches que les gouvernements nationaux ne pouvaient accomplir en raison de l'ampleur, la complexité et l'urgence des problèmes (*Pacem in terris*, n° 140-141). Une telle autorité ne doit cependant pas réduire la sphère d'action de chaque Etat mais chercher à exercer des tâches pouvant créer un environnement dans lequel les Etats sont capables de mener à bien leurs devoirs avec une plus grande sécurité.¹²

La subsidiarité, en tant que processus directeur de la gouvernance mondiale, peut agir à la fois comme une force prévenant l'extension d'institutions internationales éloignées et non redevables ainsi que comme force incitant à mettre en place et/ou à légitimer ces institutions en charge de fonctions devant être accomplies au niveau mondial. En raison de ce principe, les institutions internationales, y compris les institutions financières internationales, doivent respecter le rôle et le point de vue des Etats et éviter de leur imposer des conditionnalités, en particulier sur la façon dont ils gèrent leurs services publics. La subsidiarité exige également que lorsque les juridictions de ces institutions sont considérées comme légitimes, elles doivent être redevables, transparentes et totalement représentatives des communautés d'ordre inférieur.

Participation

«La conséquence caractéristique de la subsidiarité est la participation, qui s'exprime, essentiellement, en une série d'activités à travers lesquelles le citoyen, comme individu ou en association avec d'autres, directement ou au moyen de ses représentants, contribue à la vie culturelle, économique, sociale et politique de la

*communauté civile... La participation est un devoir que tous doivent consciemment exercer, d'une manière responsable et en vue du bien commun».*¹³

Il est maintenant largement admis que la pauvreté est un phénomène pluridimensionnel et que l'une de ses dimensions est le manque de parole et l'exclusion des processus décisionnels. La DSE affirme que les personnes sont les sujets plutôt que les objets du développement. La participation doit être un principe directeur des systèmes de gouvernance mondiale. Une attention particulière est à porter à la création et au développement des infrastructures sociales qui améliorent la participation des personnes et des communautés. Ceci implique d'aller vers des institutions politiques démocratiques de gouvernance mondiale, légitimes et fonctionnant convenablement.

C. CONTENU: PRINCIPES À PRENDRE EN COMPTE LORS DES PROPOSITIONS DE MODIFICATION DES STRUCTURES DE GOUVERNANCE MONDIALE

Le bien commun

Le bien commun, d'après la DSE, est la somme de toutes les conditions de vie sociale – économiques, politiques, sociologiques et culturelles – qui permettent aux femmes et aux hommes d'atteindre pleinement et facilement un authentique développement humain et de parvenir à la perfection de leur humanité. Les droits individuels sont toujours pleinement vécus dans le cadre de la promotion du bien commun.

Les institutions de l'Etat ont un rôle primordial à jouer en tant que garants du bien commun:

*«L'Etat, dont la raison d'être est la réalisation du bien commun dans l'ordre temporel ... a également le devoir de protéger les droits de tous les citoyens, surtout des plus faibles, comme les ouvriers, les femmes et les enfants».*¹⁴

L'Etat en collaboration avec tout le corps social doit travailler à protéger le bien commun tant au plan national que mondial. Selon le Pape Jean-Paul II:

*«Au plan national, promouvoir la communauté et le bien commun exige de créer des emplois pour tous, de s'occuper des plus démunis et de pourvoir à l'avenir. Au plan international, ceci implique de plus en plus d'interventions similaires au nom de la famille humaine dans son ensemble».*¹⁵



Une introduction à la gouvernance mondiale

L'option préférentielle pour les pauvres

Le bien commun nous amène à une autre priorité dans le processus de gouvernance mondiale: une option préférentielle pour les pauvres. Le système actuel de mondialisation, dominé par les forces du marché, ne donne pas la priorité aux besoins des pauvres. Mettre en œuvre l'option pour les pauvres signifie accorder une attention prioritaire aux besoins et aux droits de ceux qui sont économiquement désavantagés et, par conséquent, opprimés et impuissants.

Au nom de la dignité sacrée de chaque personne, ce principe signifie donner la priorité à ceux dont la dignité est le plus souvent ignorée, bafouée, en danger ou méprisée.

Le souci des pauvres a toujours été au cœur même du message chrétien. La volonté de partager avec les autres est un signe d'ouverture à Dieu. On peut lire dans le Deutéronome: *«il n'y aura pas de pauvre chez toi»* (Deutéronome, 15, 4). S'occuper des nécessiteux est une expression concrète de l'amour de Dieu:

«Si quelqu'un qui possède les richesses de ce monde voit son frère ou sa sœur dans le besoin et lui ferme son cœur, comment l'amour de Dieu demeurerait-il en lui?» (1 Jn 3, 17).

En d'autres termes, ce souci n'est ni généreux ni philanthropique. C'est une question d'amour et de justice. Le souci des pauvres ne se limite pas non plus à une zone géographique mais doit prendre une dimension mondiale:

*«Un thème cohérent de la Doctrine sociale de l'Eglise est l'option préférentielle pour les pauvres ou amour préférentiel des pauvres. Mais aujourd'hui, étant donné la dimension mondiale qu'a prise la question sociale, cet amour préférentiel [...] ne peut pas ne pas embrasser les multitudes immenses des affamés, des mendians, des sans-abri, des personnes sans assistance médicale et, par-dessus tout, sans espérance d'un avenir meilleur».*¹⁶

Le soin de la création de Dieu

Un autre aspect important du contenu de la gouvernance mondiale est la relation entre l'humanité et son environnement. La notion d'environnement créé et donc de ressources naturelles, est étroitement liée à la question de la liberté et de la responsabilité de la personne humaine.

La DSE se fonde sur le principe que le monde, et tout ce qui le compose, n'est la propriété ultime de personne ni de l'humanité dans son ensemble. Les êtres humains

sont les intendants de la création, appelés à la gérer de manière responsable afin de la transmettre aux générations futures. Les structures économiques et politiques qui favorisent le pillage, le gaspillage et la destruction de la nature sont mauvaises. C'est ce principe qui est à la base de la fondation d'une notion chrétienne de «développement durable».

«La première considération consiste dans l'utilité de prendre davantage conscience que l'on ne peut impunément faire usage des diverses catégories d'êtres vivants ou inanimés - animaux, plantes, éléments naturels - comme on le veut, en fonction de ses propres besoins économiques. Il faut au contraire tenir compte de la nature de chaque être et de ses liens mutuels dans un système ordonné, qui est le cosmos...»

«Une juste conception du développement ne peut faire abstraction de ces considérations - relatives à l'usage des éléments de la nature, au renouvellement des ressources et aux conséquences d'une industrialisation désordonnée - qui proposent encore une fois à notre conscience la dimension morale par laquelle se distingue le développement.»¹⁷

D. UNE VISION DE L'AVENIR: PRINCIPES DE LA DSE SOULIGNANT LA VISION DE L'AVENIR DE L'HUMANITÉ

Amour et justice

La principale vision d'avenir concerne la construction d'une «civilisation de justice et d'amour» mondiale.¹⁸ Dans cette vision planétaire que présente la DSE se manifeste l'union de l'amour social et de la justice sociale: l'amour du prochain implique une demande absolue de justice car la charité doit se manifester en actions et en structures respectant la dignité humaine, protégeant les droits de l'homme et facilitant le développement humain:

«L'amour du prochain, enraciné dans l'amour de Dieu, est avant tout une tâche pour chaque fidèle, mais il est aussi une tâche pour la communauté ecclésiale entière, et cela à tous les niveaux, de la communauté locale à l'Eglise particulière jusqu'à l'Eglise universelle dans son ensemble.»¹⁹

Cet amour résulte du ministère de la charité (diakonia) qui est l'une des trois tâches de l'Eglise²⁰ et est profondément liée à l'appel chrétien pour la justice. L'appel que lance Jésus à s'aimer les uns les autres exige de nous d'aller au-delà des mots et des motifs d'action pour travailler à établir des structures de justice appuyant et libérant tous les peuples.



Une introduction à la gouvernance mondiale

Une solidarité mondiale

La vision de la solidarité que présente la DSE reconnaît la responsabilité des pays riches envers les pays pauvres. Les populations bénéficiant de ressources et de richesses sont liées à celles qui, dans «l'économie divine», en manquent au sein de la famille humaine. Ceux que n'affectent ni ne changent les souffrances de leurs frères et sœurs de par le monde souffrent eux-mêmes d'un grave sous-développement spirituel. Ils ont autant besoin de solidarité pour leur propre développement humain intégral que les pauvres. Ils sont pris au piège des frontières qu'ils construisent autour d'eux. Bien plus, la solidarité impose aussi de reconnaître que tous les peuples, qu'ils soient de pays industrialisés ou en développement, sont liés entre eux. Cela implique de travailler à de véritables partenariats pour aborder la question de notre interdépendance mutuelle.

*«La solidarité doit être saisie avant tout dans sa valeur de principe social ordonnateur des institutions, en vertu duquel les «structures de péché» qui dominent les rapports entre les personnes et les peuples doivent être dépassées, purifiées et transformées en structures de solidarité, à travers l'élaboration ou la modification opportune de lois, de règles du marché ou la création d'institutions».*²¹

La paix

La paix est tout autre chose que l'absence de guerre. Construire la paix, au sens de «combattre pour la justice sociale» n'est pas une simple option: c'est une exigence de notre foi intrinsèquement liée à la justice et à la solidarité. La formule du pape Paul VI, «si vous voulez la paix, travaillez pour la justice», nous appelle à œuvrer pour la paix, une paix qui ne peut se construire que dans un monde de justice et de solidarité:

*«La solidarité qui unit tous les hommes en une seule famille impose aux nations qui surabondent en moyens de subsistance le devoir de n'être pas indifférentes à l'égard des pays dont les membres se débattent dans les difficultés de l'indigence, de la misère, de la faim, ne jouissent même pas des droits élémentaires reconnus à la personne humaine. D'autant plus, vu l'interdépendance de plus en plus étroite entre peuples, qu'une paix durable et féconde n'est pas possible entre eux si sévit un trop grand écart entre leurs conditions économiques et sociales».*²²

Suivant ces principes de justice, l'amour et la solidarité globale devraient conduire à un monde dans lequel une paix durable devient possible. Sinon nous aurons un monde d'insécurité croissante et continuellement exposé à la menace des pauvres, exclus et sans droits choisissant de défendre leurs intérêts par des moyens violents.

Les principaux acteurs de la gouvernance mondiale

Sur la base de valeurs telles que dignité, liberté et responsabilité, subsidiarité, souci du bien commun, option pour les pauvres et soin de la création, nous pouvons identifier les grands domaines de réforme des règles et processus étayant les formes actuelles de gouvernance mondiale. Elles nous permettent aussi d'examiner les relations entre les diverses organisations internationales. Grâce à elles, nous voyons les manques et contradictions de l'actuel système de gouvernance mondiale qu'il nous faut pourtant aborder afin d'aller vers un système prenant en compte ces principes et valeurs.

La Doctrine sociale de l'Eglise reconnaît le rôle important joué aujourd'hui par les institutions de gouvernance mondiale, notamment les Nations Unies, mais met aussi en exergue qu'une pleine *«perspective d'une autorité publique internationale au service des droits humains, de la liberté et de la paix, ne s'est pas encore entièrement réalisée»*.²³ Ces institutions ont besoin d'un soutien plus fort et d'un renouveau fondé sur les principes énumérés ci-dessus. Afin d'avancer vers ce renouveau, nous devons comprendre le rôle des institutions internationales et des acteurs mondiaux qui doivent s'engager dans ce processus.

L'organisation des Nations Unies (ONU)

Dans ce contexte, la première des institutions que nous devons aborder est l'organisation des Nations Unies. L'ONU a été établie à l'issue de la seconde guerre mondiale avec pour mandat spécifique de ne jamais permettre que se reproduise un tel conflit et des principes d'action collective comme la sécurité. A bien des égards, la charte de l'ONU met en valeur les fonctions d'une organisation devant se trouver au cœur de la gouvernance mondiale à la fois en termes économiques, sociaux et de processus politiques. Toutefois, depuis sa fondation, l'ONU s'est retrouvée dans une position particulièrement difficile pour exercer son mandat.



Une introduction à la gouvernance mondiale

Depuis son établissement, l'ONU a créé des douzaines d'agences et de programmes afin de s'efforcer de traiter de questions spécifiques se retrouvant sur l'agenda mondial (réfugiés, droits de l'homme, travail, femmes, éducation, enfants, faim, développement, etc.). Les organismes clés abordant ces problèmes de gouvernance mondiale sont le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et le Conseil économique et social.

Depuis le début des années 1990, l'ONU a parrainé plusieurs grandes Conférences internationales et Sommets afin de trouver des réponses politiques aux défis de la mondialisation et de problèmes mondiaux sans cesse croissants (dont pauvreté, faim, égalité hommes femmes, dégradation de l'environnement, augmentation de la population, urbanisation, migrations, violations des droits politiques et sociaux). Si d'aucuns ont critiqué ces événements pour la longueur de leurs déclarations et la faiblesse de leurs actions, il s'avère que toutes ces conférences onusiennes ont généré une meilleure prise de conscience de l'importance de ces questions pour l'humanité. Ces réunions ont également ouvert d'importants espaces pour mobiliser et entendre la voix des organisations non gouvernementales (ONG) sur ces enjeux mondiaux.

La réforme des Nations Unies

L'ONU a entrepris une sérieuse réflexion sur la réforme de son actuelle structure. Le rapport de mars 2005 du secrétaire général, M. Kofi Annan, «*Pour une liberté plus grande*», a mis en exergue le nombre et l'urgence des besoins de réformes structurelles. Ce rapport a contribué à générer un profond débat parmi les Etats membres qui, pour préparer le Sommet mondial des Nations Unies et l'Assemblée générale de septembre 2005, ont débattu de maintes de ces questions.

Plusieurs Etats et ONG ont mis en question l'actuelle structure du Conseil de sécurité qui continue de privilégier les vainqueurs de la seconde guerre mondiale, membres permanents dotés d'un droit de veto. En 2005, plusieurs propositions ont été présentées pour accorder plus de pouvoir et de voix à d'autres Etats, en particulier d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Malheureusement aucun consensus n'a pu s'établir en 2005 et les Etats membres continuent à débattre sur au moins quatre grandes propositions de réforme.

De même, pour la réforme du Conseil économique et social (ECOSOC), l'ONU n'a pu parvenir à une décision lui conférant le pouvoir d'être la vraie instance de supervision et de suivi des droits économiques et sociaux qui avait été envisagée. Dans le Consensus de Monterrey, en mars 2002, les gouvernants du monde avaient

pourtant réitéré – comme ils l’avaient déjà fait lors du sommet du Millénaire – leur priorité à revigorer le système onusien comme élément fondamental de promotion de la coopération internationale au développement, en renforçant l’ECOSOC pour lui permettre de pleinement remplir le rôle que lui attribuait la Charte de l’ONU. Le rapport présenté, en janvier 2001, au Comité préparatoire de la conférence de Monterrey indiquait que l’ECOSOC avait émergé en tant que forum stratégique pour aider à développer une orientation générale et promouvoir une politique de coordination au sein du système onusien, et qu’il était donc devenu le forum naturel où les différentes composantes du système se rassemblaient et s’engageaient dans un productif dialogue transversal fonctionnel, sectoriel et institutionnel. Ce rapport suggérait également que les Etats membres, tout comme les entités du système onusien, pouvaient et devaient faire meilleur usage du Conseil en tant que forum de dialogue, en particulier sur les questions de cohérence politique et de coordination, y compris celles devant recevoir une attention détaillée d’agences plus spécialisées.

Toutefois ceci ne s’est jamais produit et cette question, lorsqu’elle a été abordée pour la préparation du Sommet mondial de l’ONU de 2005 et la discussion sur ses résultats, a reflété des vues diverses sur le rôle de l’ECOSOC.

Un grand problème abordé lors des discussions sur la réforme de l’ONU est celui de la cohérence d’ensemble et de l’intégration au sein du système onusien qui n’a cessé de croître pour inclure des douzaines d’agences spécialisées, programmes et départements. Liée à ceci est la question de l’effectivité de leur gestion par le Secrétariat général de l’ONU. L’Assemblée générale de 2005 a ainsi initié plusieurs processus en vue de continuer à approfondir la réflexion. - www.un.org/french





L'après Sommet mondial

En septembre 2005, le Sommet mondial de l'Assemblée générale (AG) de l'ONU s'est accordé sur plusieurs réformes du système afin d'améliorer la gouvernance mondiale. L'AG a décidé de renforcer les mécanismes onusiens de droits de l'homme par la création d'un Conseil des droits de l'homme pour remplacer l'ancienne Commission des droits de l'homme, complètement discréditée. Ensuite, elle a approuvé la création d'une Commission de consolidation de la paix afin de coordonner les opérations onusiennes en situation et zones de conflits et les aider dans un contexte d'après conflit. Enfin, elle a approuvé une formulation claire et sans ambiguïté relative à la «responsabilité de protéger» qu'a la communauté internationale en cas de génocide, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité. D'autres réformes des processus de gestion internes à l'ONU ont également été mises en route lors de ce sommet. Si ces trois réformes constituent un pas en avant, le Sommet a néanmoins échoué à traiter les problèmes les plus cruciaux en relation avec la gouvernance mondiale: la réforme du rôle des 5 membres permanents au Conseil de Sécurité et le rôle de l'ONU dans la gouvernance économique internationale. Après des mois de querelles, les 5 membres permanents ont été incapables de s'accorder sur les réformes du Conseil de Sécurité et le processus a abouti à une impasse. De même, les réformes de l'ECOSOC, dans le cadre du processus de Financement du développement, en vue de lui accorder un rôle plus central dans la gouvernance économique mondiale, se sont retrouvées bloquées. Ce qui signifie que les mécanismes de coordination entre l'ECOSOC et les IFI demeurent faibles, ces dernières conservant le contrôle de la formulation des politiques macroéconomiques mondiales. L'AG de 2006 n'a guère progressé sur ces questions cruciales et il reste à voir d'où viendra la dynamique nécessaire pour s'attaquer aux réformes politiques de fond dans les prochaines années.

Fonds monétaire international et Banque mondiale

Aux côtés de l'ONU, les Institutions financières internationales (IFI) constituent des acteurs clés au sein de l'actuelle architecture de la gouvernance mondiale. Leur rôle et leurs relations avec les autres acteurs clés a été mis en question ces dernières années. Les mandats fondateurs du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale (BM) spécifiaient des tâches très différentes de celles que ces institutions ont développées au cours de plus de 60 ans d'existence, notamment dans les années de crises d'endettement émergeant à partir de 1980. La

Les principaux acteurs de la gouvernance mondiale

fonction originelle du FMI était de stabiliser le système de taux de change fixes qui a existé jusqu'en 1973, en injectant temporairement de l'argent afin de régler les crises financières qui surgissaient. Quant au mandat de la Banque mondiale, après avoir appuyé la reconstruction économique de l'Europe et du Japon au sortir de la seconde guerre mondiale, il était d'aider à financer le développement économique et social de pays en développement accédant en nombre à l'indépendance.

Au cours du temps, la Banque mondiale et le FMI sont devenus les deux institutions financières les plus puissantes du monde. Par les prêts qu'elles accordent aux pays pauvres et les conditions qu'elles y attachent, elles en sont venues à contrôler les politiques publiques dans de nombreux domaines du monde en développement. Pourtant, les politiques d'ajustement que ces IFI ont imposées aux pays pauvres d'adopter ont bien plus souvent conduit à un bouleversement social et à la pauvreté qu'à un développement économique. Elles n'ont pas non plus répondu de manière adéquate aux crises financières mondiales qui ont affecté l'économie mondiale, ni imaginé des instruments nouveaux pour y répondre.

Ces deux institutions sont souvent critiquées pour leur manque de transparence et l'utilisation de critères de représentation fondés sur un système qui vise davantage à assurer la maîtrise du pouvoir à quelques pays riches, et non de critères objectifs illustratifs de l'importance régionale ou de la taille des économies.

La CIDSE a ainsi souligné trois domaines cruciaux de réformes que les IFI devraient mettre en œuvre: 1) atteindre une représentation adéquate, la redevabilité et la transparence; 2) promouvoir la pluralité d'approches en vue d'un développement équitable et 3) s'assurer que leur rôle dans le système des institutions mondiales respecte la primauté de la législation internationale sur les droits de l'homme et un développement économique et social équitable.²⁴ - www.imf.org/external/fra/index.asp - www.banquemondiale.org

L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

L'OMC constitue le troisième grand acteur de l'architecture financière internationale gouvernant la mondialisation. Elle a succédé, le 1er janvier 1995, à l'accord général sur les tarifs et le commerce (AGTC/*GATT*). L'AGTC, accord international de réduction des tarifs et autres barrières douanières au commerce, était né dans l'après seconde guerre mondiale pour répondre à la recherche des USA et du Royaume Uni d'un système économique multilatéral stable afin de prévenir les guerres commerciales et les rivalités économiques qui avaient contribué à la Grande



Une introduction à la gouvernance mondiale

dépression et à la montée du fascisme. Il est incontestable que les enjeux commerciaux tiennent un rôle important dans la gouvernance globale de notre monde.

En tout juste 10 ans, l'OMC a doublé le nombre de ses membres. Les quatre cinquièmes de ses membres sont des pays en développement. Cet élargissement a suscité de nouveaux défis de coordination et de négociation. Avec un processus de décision reposant sur le consensus, chaque membre a le même pouvoir, ce qui fait que l'OMC est considérée comme étant la plus démocratique de toutes les institutions internationales à mandat global. La réunion ministérielle de Seattle (1999) a toutefois révélé combien même un système démocratique pouvait se retrouver vulnérable face aux manipulations d'un petit groupe de membres puissants.²⁵ Un consensus général existe pour reconnaître que les questions de contenu, de processus et d'organisation ont aussi joué un rôle clé dans l'échec de la cinquième réunion ministérielle de Cancun en 2003. Comme les précédentes sessions ministérielles, la sixième de Hong-Kong (décembre 2005) fut l'occasion de protestations massives de la part de groupes de la société civile (agriculteurs, étudiants, organisations confessionnelles, etc.) exprimant leurs préoccupations croissantes pour les questions commerciales, notamment les subventions agricoles, la privatisation des biens publics, etc. - www.wto.org/indexfr.htm

Les Etats

Si les débats sur la gouvernance mondiale sont de plus en plus dominés par le rôle des institutions internationales, ceux-ci ne peuvent être pleinement compris sans aborder les rapports entre intérêts nationaux et système multilatéral. Les Etats nations demeurent les principaux acteurs du système international et, si de plus en plus d'accords se nouent dans des contextes internationaux, le principal lieu de décision et de mise en œuvre reste le domaine national. Les Etats continuent d'être les principales autorités de prise de décision. C'est pourquoi ils sont les piliers de l'architecture de la gouvernance mondiale.

Les groupes ad hoc

Au cours de ces dernières décennies, ont été créés plusieurs regroupements ad hoc. Tout particulièrement, le groupe des 8 ou G 8, érigé en 1975 pour réunir les pays les plus riches du monde (G 7) et la Russie afin de traiter des problèmes économiques et financiers. En fonction de son pouvoir et de son influence d'ensemble sur les plans économique, militaire et diplomatique, le G 8 exerce actuellement une immense emprise sur les institutions multilatérales de gouvernance mondiale.

Les principaux acteurs de la gouvernance mondiale

Son pouvoir lui confère un grand ascendant sur les politiques, programmes et décisions du Conseil de Sécurité de l'ONU, l'OMC, le FMI, la Banque mondiale, et l'organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le groupe des 77 (G 77), créé en 1964 par 64 des pays les plus pauvres a pour but de traiter des questions mondiales et de leur lien avec le développement, à partir du point de vue des pays les plus pauvres. Aujourd'hui, le G 77 s'est élargi pour inclure 132 pays d'Afrique et des autres continents. - www.g-8.de/Webs/G8/EN/ - www.g8.gov.uk - www.g77.org

Les acteurs régionaux

Les réajustements permanents de l'économie mondiale et des groupes politiques se référant parfois à un mouvement vers un «monde multipolaire» se sont accompagnés d'un processus de régionalisation; ce processus s'est intensifié sous la pression de la mondialisation. L'émergence simultanée de la mondialisation et de la régionalisation, ainsi que du mouvement vers le local (parfois appelé «glocalisation») est l'une des tendances structurelles des politiques mondiales et de la société mondiale. Toutes les régions du monde ont progressivement constitué des zones de coopération et d'intégration. Plus de 170 accords commerciaux lient des Etats nations et des organisations régionales telles que l'Union africaine, la Ligue arabe, l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANSEA/ASEAN), La Communauté des Caraïbes (CARICOM) et l'Union européenne; ceci illustre l'important mouvement vers plus de coopération régionale, avec différents taux de succès. - www.africa-union.org/root/ua/index/index.htm - www.arableagueonline.org/las/index_en.jsp - www.aseansec.org - www.caricom.org - www.europa.eu/index_fr.htm

Les organisations non gouvernementales (ONG)

Depuis le tout début des années 1990, on assiste à une augmentation exponentielle du nombre d'ONG œuvrant au niveau local, régional et international sur des questions relatives à la gouvernance mondiale. L'émergence de cette société civile mondiale travaillant en réseau à différents niveaux (local, national, régional et mondial) a permis à ces acteurs de jouer le rôle de chiens de garde de la mondialisation. Toutefois ceci ne vient pas se substituer au contrôle exercé par les gouvernants et parlementaires démocratiquement élus. ONG et autres ont cependant l'aptitude et la possibilité de provoquer les représentants démocratiquement élus à exercer plus sérieusement leurs droits et devoirs pour contrôler et réguler les activités des secteurs public et privé. Certes les réseaux de la société civile ont constaté que le plaidoyer au seul niveau de l'Etat était insuffisant, notamment si la souveraineté



Une introduction à la gouvernance mondiale

économique de leur gouvernement a été érodée par le poids du fardeau de la dette extérieure et l'ajustement structurel. Les militants des pays en développement perçoivent souvent leurs pays comme incapables ou non désireux de se relever ou d'influer sur des conditions politiques et économiques qu'ils perçoivent comme étant modelées par les politiques des grandes économies industrialisées et les acteurs de puissantes sociétés privées, qui à leur tour influencent les règles et structures des diverses instances multilatérales.

En lien avec ces enjeux de gouvernance mondiale, ces acteurs non gouvernementaux jouent un quadruple rôle: 1) De nombreuses ONG, y compris les universités et les centres de recherches, ont développé une analyse critique des questions mondiales, en se fondant souvent sur leur expérience locale. 2) Les ONG se révèlent essentielles pour apporter les voix et préoccupations de leurs membres locaux aux forums internationaux et mondiaux; elles jouent un rôle important pour faciliter la participation de la société civile à ces processus. 3) Un troisième rôle tenu par les ONG, notamment confessionnelles, est l'approche qu'elles ont des questions de gouvernance mondiale en fonction de leur vision de l'éthique et des valeurs. Dans ce rôle, les organisations confessionnelles peuvent bénéficier de leurs différentes traditions, y inclus la Doctrine sociale de l'Eglise, pour aborder ces questions. 4) Enfin, les ONG exercent un important rôle de mobilisation et d'éducation des populations au niveau local. Leurs efforts pour la campagne «Jubilé 2000» constituent un bon exemple de l'impact que ces organisations peuvent avoir au niveau mondial par le biais de leurs actions de mobilisation locale.

Le rôle du secteur privé

Le rôle et l'influence des sociétés multinationales (SMN) dans la formulation des règles mondiales et locales se sont étendus avec l'expansion de leurs capacités de gestion, leurs structures transnationales d'organisation et leurs ressources financières, ressources qui surpassent les recettes nationales de certains pays en développement. Leur accès aux gouvernements et institutions internationales s'opère de manière moins transparente que pour les ONG. Le principal canal par lequel les SMN peuvent influer sur les règles de l'économie mondiale est leur capacité d'influence sur les gouvernements de leur propre pays (principalement les pays du G7); ceci est devenu un sujet de préoccupation car les SMN sont principalement mues par le besoin d'accroître leurs profits afin de relever la valeur des actions et les dividendes des actionnaires plutôt que d'œuvrer au bien commun ou à toute autre considération éthique.

Conclusion

Alors que la pauvreté demeure la plus forte des violations des droits de l'homme, ce livret a pour but de refléter la conviction de la CIDSE et Caritas Internationalis que maintes de ses racines profondes sont profondément liées au système de gouvernance mondiale dans lequel nous vivons. Et il y a énormément à faire au sein de ce système pour traiter ces causes profondes.

Nous sommes sincèrement convaincus que par leur engagement, les citoyens peuvent changer cet état de fait. Ainsi les principes de solidarité qui étayent nos activités doivent continuer à nous revigorer à poursuivre un authentique développement humain et la justice sociale.

Si ce livret cherche à présenter la vision qu'ont la CIDSE et Caritas Internationalis de la gouvernance mondiale à partir de la Doctrine sociale de l'Eglise dans laquelle sont enracinés nos organisations membres et nos partenariats avec nombre d'acteurs du Sud, cette présentation ne s'établit pas de manière isolationniste ou hiérarchique. Au contraire, nos réseaux, reconnaissant et valorisant les riches traditions et expériences des groupes - confessionnels ou non - oeuvrant pour la justice, cherchent à construire des alliances internationales plus efficaces afin de développer une gouvernance mondiale de progrès. Nous espérons qu'il nourrira la pensée du lecteur sur les questions abordées et suscitera une plus large réflexion puis action.

La justice implique d'avoir une réelle voix et que cette voix fasse la différence. Afin de pouvoir pleinement participer, nous ne devons jamais cesser de questionner les déséquilibres de pouvoir qui surgissent dans notre monde. En s'engageant dans le plaidoyer et en diffusant leur vision de la gouvernance mondiale, Caritas Internationalis et la CIDSE visent à favoriser l'appropriation de leur avenir par les populations que nous cherchons à servir ainsi que par la société civile et l'Eglise dont nous sommes parties prenantes. Nous devons avoir le courage de chercher à réformer et transformer les institutions de gouvernance mondiale pour les renouveler et en faire les meilleures possibles. Nous devons continuer à travailler à éliminer les déséquilibres de la gouvernance mondiale qui excluent les pauvres, et en particulier les plus pauvres d'entre eux pour lesquels les chrétiens sont appelés à la plus grande forme de solidarité, car ce sont eux qui souffrent le plus d'une gouvernance mondiale défaillante.



Une introduction à la gouvernance mondiale

POUR EN SAVOIR PLUS

«*Une réforme trop longtemps attendue – Fond monétaire international, Banque mondiale et gouvernance économique mondiale 60 ans plus tard*», document de position CIDSE, août 2005

<http://www.cidse.org/docs/200509191420496789.pdf>

«*UN Reform, Cluster 4 of UN Secretary General's report 'In larger Freedom'*», contribution de la CIDSE aux auditions de la société civile en vue du Sommet sur le Millénaire +5 de l'ONU, New York, 23-24 juin 2005

<http://www.cidse.org/docs/200506301259296465.pdf>

«*A hearing in the WTO for all Members - Guidelines for improving the WTO negotiating process*», document de position CIDSE-Caritas Internationalis, mai 2005

<http://www.cidse.org/docs/200505261417146741.pdf>

«*Agir pour une gouvernance mondiale progressiste*», document de référence CIDSE-Caritas Internationalis, janvier 2004

<http://www.cidse.org/docs/200407091630573650.pdf>

«*Concrete Steps to Strengthen International Economic Governance*», déclaration, octobre 2003

<http://www.antenna.nl/cidse/docs/200311101243263317.pdf>

«*A Political Agenda for the Reform of Global Governance*», document de travail, octobre 2003

<http://www.coc.org/pdfs/coc/ggpaper.pdf>

Rapport de l'atelier parallèle «*Towards Improved Governance*», Monterrey, mars 2002

<http://www.antenna.nl/cidse/en/tg2/ffdgov.pdf>

«*Towards more Coherence in Global Governance*», déclaration, Monterrey, mars 2002

<http://www.antenna.nl/cidse/en/news/montgov.htm>

NOTES

- ¹ Cf: <http://www.cidse.org/docs/200407091630573650.pdf>.
- ² Nations Unies, Rapport sur le développement humain 2005, 3.
- ³ En 2000, à l'occasion du Sommet du Millénaire, les chefs d'Etat et de gouvernement du monde se sont mis d'accord sur un ambitieux calendrier de réduction de la pauvreté et d'amélioration des conditions de vie des populations (cf : www.millenniumcampaign.org).
- ⁴ Benoît XVI, « *Deus caritas est* » 2005, 27: «*Dans la situation difficile où nous nous trouvons aujourd'hui, à cause aussi de la mondialisation de l'économie, la Doctrine sociale de l'Église est devenue un repère fondamental, qui propose des orientations valables bien au-delà de ses limites : ces orientations – face au développement croissant – doivent être appréhendées dans le dialogue avec tous ceux qui se préoccupent sérieusement de l'homme et du monde.*».
- ⁵ *Justitia in mundo* (Justice dans le monde), Synode mondial des évêques catholiques, Rome, 30 novembre 1971. Egalement *Gaudium et spes*, n° 30.
- ⁶ Compendium de la Doctrine sociale de l'Église, Conseil pontifical Justice & Paix, Rome, 2004, n° 7.
- ⁷ La méthodologie ici utilisée est adaptée de «*Catholic Social Teaching and Poverty Eradication: Key Concepts and Issues*» (Doctrine sociale de l'Église et éradication de la pauvreté: concepts et enjeux fondamentaux), Peter Henriot, S.J., Centre jésuite de réflexion théologique, Zambie, document politique de CAFOD, www.cafod.org.uk.
- ⁸ *Compendium*, n° 135.
- ⁹ *ibidem*, n° 137.
- ¹⁰ «*The Church in Ireland and the Wider World - a 21st Century Response: Links between mission and development and the work of justice*» (*L'Église en Irlande et dans le Monde - une réponse du 21ème siècle: Liens entre mission et développement et le travail de justice*), réflexions de Mgr Diarmuid Martin, archevêque de Dublin, Enfield, Irlande, 11 octobre 2003, www.trocaire.ie.
- ¹¹ *Centesimus annus*, n° 48.



Une introduction à la gouvernance mondiale

- ¹² *Compendium*, n° 441: «Au cours de l'histoire, malgré les changements de perspective des diverses époques, le besoin d'une telle autorité s'est toujours fait sentir pour répondre aux problèmes de dimension mondiale soulevés par la recherche du bien commun: il est essentiel que cette autorité soit le fruit d'un accord et non d'une imposition et qu'elle ne soit pas comprise comme un "super état mondial"».
- ¹³ *Compendium*, n° 189.
- ¹⁴ *Mater et magistra*, n° 20.
- ¹⁵ *Centesimus annus*, n° 52, 1.
- ¹⁶ *Populorum progressio*, n° 23.
- ¹⁷ Jean-Paul II, *Sollicitudo rei socialis*, 1987, n° 34.
- ¹⁸ Jean-Paul II, Angelus, 17ème journée mondiale de la jeunesse, 28 juillet 2002.
- ¹⁹ Benoît XVI, "*Deus caritas est*", 2005, n° 20.
- ²⁰ *ibidem*, n° 25.
- ²¹ *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise*, n° 193 (Jean-Paul II, Encycl. *Sollicitudo rei socialis*, 36, 37 : AAS 80 (1988) 561-564; cf. id., Exhortation apostolique *Reconciliatio et paenitentia*, 16 : AAS 77 (1985) 213-217.
- ²² *Mater et Magistra*, 15 mai 1961, n° 157.
- ²³ Message de 2003 de Jean-Paul II pour la journée mondiale de la paix et *Compendium de la Doctrine sociale de l'Eglise*, n° 365 et 440.
- ²⁴ Pour davantage de renseignements, cf. le texte de position de la CIDSE: «*Une réforme trop longtemps attendue - Fonds monétaire international, Banque mondiale et gouvernance économique mondiale 60 ans plus tard*», août 2005 <http://www.CIDSE.org/docs/200509191420496789.pdf>.
- ²⁵ Texte de position de CIDSE et Caritas Internationalis: "*A bearing in the WTO for all Members - Guidelines for improving the WTO negotiating process*", mai 2005 (<http://www.CIDSE.org/docs/200505261417146741.pdf>).

Sigles

AG	Assemblée générale (de l'ONU)
AGTC (GATT)	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
CI	Caritas Internationalis
CIDSE	Coopération internationale pour le développement et la solidarité
DSE	Doctrines sociale de l'Eglise (Catholic Social Teaching)
ECOSOC	Conseil Economique et Social (de l'ONU)
FMI	Fonds monétaire international
IFI	Institution financière internationale
MIEC	Mouvement international des étudiants catholiques
OCDE	Organisation pour la coopération et le développement économique
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
SMN	Sociétés multinationales

Ces dernières années, la gouvernance mondiale a constitué un sujet important pour le travail de plaidoyer de la CIDSE et de Caritas Internationalis. Le présent livret résume les réflexions contenues dans le document «Agir pour une gouvernance mondiale progressiste» (2004), dont l'un des principaux objectifs était d'identifier les valeurs fondamentales et principes de la gouvernance mondiale, en se fondant sur la Doctrine sociale de l'Eglise qui éclaire le plaidoyer que mènent la CIDSE et Caritas Internationalis sur la gouvernance mondiale. A son tour, ce livret cherche à mettre en valeur les caractéristiques primordiales du document afin de susciter une plus grande prise de conscience des grandes questions relatives à ladite gouvernance mondiale.



Caritas Internationalis est une confédération de 162 organisations dans plus de 200 pays et territoires



Organisations membres de la CIDSE

